

Soutenir les jeunes en souffrance psychique

(Addictions, risques suicidaires, troubles des conduites alimentaires, émergence des pathologies psychiatriques, psycho-traumatismes...)

APPEL À
PROJETS
2022

DATE LIMITE DE
RÉCEPTION DES
DOSSIERS DE
CANDIDATURE :
26 JANVIER 2022

Contexte

L'adolescence se caractérise par une période d'opportunités mais aussi de vulnérabilités particulières accrues par des inégalités économiques, sociales ou territoriales qui n'épargnent pas les jeunes. Ces vulnérabilités peuvent entraîner une détresse propice aux conduites à risque et à l'émergence de différents troubles psychiques, plus ou moins graves. En outre, les premiers symptômes des **troubles psychiatriques chroniques** surviennent souvent à l'adolescence ou à l'entrée dans la vie adulte. Le repérage précoce de ces différents troubles est un enjeu majeur car il est un facteur déterminant pour l'efficacité de la prise en soins des patients et de leurs familles.

À ce contexte de fragilité propre à l'adolescence, s'ajoute l'impact des effets de l'épidémie de Covid-19 sur la santé mentale des jeunes. Pour certains d'entre eux, le confinement et ses conséquences ont pu être des révélateurs ou des accélérateurs d'une grande souffrance psychologique: stress et angoisse liés à la peur de la contamination auxquels sont venus s'ajouter les tensions familiales, l'isolement social, la rupture de prise en charge et d'accès aux dispositifs de droit commun ou encore l'exacerbation du sentiment de solitude. Le retentissement psychosocial de cette crise est immense, et les jeunes risquent de payer un tribut particulièrement lourd à ses conséquences: décrochage scolaire, difficultés d'accès à l'emploi, aux formations et aux prêts bancaires... Les décompensations et les passages à l'acte risquent d'en être accrus, comme l'atteste l'étude de simulation réalisée par l'Association Médicale Australienne⁽¹⁾ qui prédit une hausse moyenne de 25 % des suicides dans la population,

dont probablement 30 % concerneront **des jeunes** alors que le suicide **est déjà à l'origine en France de 16 % des décès des 15-25 ans** et que les jeunes représentent un tiers des suicidants. Quant aux tentatives de suicide, elles touchent 11,4 % des jeunes de 17 ans (Escapad, OFDT) et l'enquête I-Share publiée en mars 2020 révèle que 23 % des étudiants ont eu des pensées suicidaires dans l'année écoulée.

Alors que certaines données⁽²⁾ évaluaient à plus de 30 % les jeunes sujets à des compulsions alimentaires, les **troubles des conduites alimentaires (TCA)** ont été exacerbés par le confinement. En France, 600 000 jeunes en sont victimes ce qui en fait la 3^e maladie chronique de l'adolescence. L'anorexie est la maladie psychiatrique qui tue le plus avec 10 % de décès parmi les patients. Dans ce contexte, l'accès aux soins est donc un enjeu majeur. Or la diminution brutale des capacités d'accueil des dispositifs ambulatoires due à l'épidémie a fortement perturbé la filière de soins provoquant une augmentation de 20 à 30 % du recours à la ligne « Anorexie, Boulimie Info écoute ».

Si le confinement a entraîné une baisse des consommations de substances psychoactives pour un grand nombre de personnes, dont les jeunes (Étude TREND, OFDT), l'utilisation des écrans s'est amplifiée, comme le confirme une étude en ligne réalisée par Harris Interactive pour l'association Assurance Prévention/IRMES avant et après le confinement. Or **l'usage excessif des nouvelles technologies** (jeux vidéo, internet...) peut entraîner un comportement addictif chez les jeunes avec des conséquences sur leur santé physique et psychique, leur vie sociale et affective.

(1) <https://www.ama.com.au/media/joint-statement-covid-19-impact-likely-lead-increased-rates-suicide-and-mental-illness>

(2) Données issues de l'article <https://www.eatingdisorderhope.com>

Enfin les premiers résultats d'une autre étude, E-COCCON, menée par le CHU de Toulouse indique que le confinement a pu développer chez certains jeunes âgés de 8 à 15 ans « des critères de stress post-traumatique ». Or, ce stress intense s'est ajouté pour certains à une enfance ou une adolescence marquée par des violences physiques ou psychologiques sur soi ou au sein des familles, par l'exil et les violences vécues au cours des parcours migratoires ou plus généralement par de brutales ruptures de vie. Le stress post-traumatique et des **psycho-traumatismes** durables qui hypothèquent le bon développement et l'épanouissement psychique des jeunes sont des facteurs importants à considérer dans l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables.

Repérer, diagnostiquer et orienter rapidement vers des professionnels qualifiés ces jeunes qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, permet de prévenir des crises aux conséquences parfois dramatiques et d'accompagner des situations avant qu'elles ne s'enkystent et se chronicisent. Intégrer des dispositifs de soins adaptés qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui associent leurs proches dans le cadre d'une alliance avec les professionnels de soin, permet de renforcer l'adhésion des jeunes, de limiter les effets délétères de la maladie et de favoriser leur guérison et/ou leur autonomisation.

Depuis plusieurs années, la Fondation de France aide à mettre en œuvre les conditions d'une plus grande réactivité et d'une accroche thérapeutique plus efficace en direction des jeunes en souffrance psychique (TCA, addictions, risques suicidaires, premiers épisodes de crise psychotique, traumas...).

Elle souhaite en 2022 poursuivre son action, en intensifiant son soutien au repérage et à l'orientation précoces, à l'accès et au maintien dans les parcours de soins.

Objectifs et thématiques

L'objectif de cet appel à projets est de financer des initiatives visant à :

- renforcer le repérage précoce des jeunes présentant des souffrances psychiques et/ou l'émergence de troubles psychiatriques par une approche globale ;
- faciliter l'accès ou l'adhésion des jeunes aux parcours de soins⁽³⁾ en renforçant le maillage territorial par le développement de dynamiques partenariales intersectorielles ;
- encourager l'autonomisation et l'encapacitation des jeunes par des démarches co-construites avec eux, et promouvoir les actions incluant leur entourage (parents, fratries, proches...).

Les projets doivent être portés par une équipe et s'inscrire impérativement dans des dispositifs de soins formalisés. Ainsi, les projets portés par des institutions ne relevant pas des soins devront **obligatoirement présenter une articulation solide avec le secteur spécialisé** (par exemple, des consultations psychothérapeutiques au cœur d'institutions socio-éducatives).

Enfin, il est essentiel que les structures présentant des projets démontrent leur **capacité à co-construire avec**

les jeunes eux-mêmes et/ou avec leurs proches la démarche de repérage ou de soins visée.

Les projets peuvent couvrir une ou plusieurs des problématiques suivantes :

- les addictions avec ou sans substance (alcool, cannabis, jeux vidéo, écrans...);
- les risques suicidaires;
- les TCA (anorexie, boulimie, hyperphagie...);
- des troubles psychiatriques émergents (schizophrénie, troubles bipolaires...);
- d'autres problématiques psychopathologiques et d'autres situations de mal-être (dépression, troubles anxieux, comportements violents, psycho-traumatismes...).

Les thématiques suivantes sont exclues de l'appel à projets :

- les problématiques relevant exclusivement de la santé somatique ;
- les conduites sexuelles à risque (contraception, IST/VIH);
- l'hygiène alimentaire et l'obésité.

Dans le cas de publics très précaires (jeunes en errance, en placement judiciaire, mineurs étrangers non accompagnés...), les projets pourront inclure des problématiques d'accès aux droits et de couverture médicale voire de santé générale (type bilans de santé), à condition de viser prioritairement des objectifs de santé psychique.

Les bénéficiaires visés par cet appel à projets

- **Les jeunes âgés de 12 à 25 ans;**
- **l'entourage de ces jeunes:** parents, fratries, enfants, ou proches occupant une place déterminante dans l'étayage affectif des jeunes;
- **les professionnels des structures accueillant des jeunes en difficulté** (voir ci-dessous, Qui peut répondre).

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France souhaite aider des projets apportant une réponse nouvelle et/ou pouvant être inspirants pour le développement d'autres initiatives, et qui visent notamment :

- **le renforcement des compétences des professionnels:**
 - les professionnels en lien avec les jeunes (amélioration des capacités de repérage, d'orientation vers les soins et de suivi),
 - les professionnels de santé (expérimentation de nouvelles approches, supervision, échange de pratiques...);
- **la création ou la consolidation de partenariats ou de réseaux:**
 - le renforcement de la coordination des acteurs,

(3) Selon la définition du ministère de la Santé, le parcours de soins s'entend comme « la trajectoire globale des patients et usagers dans leur territoire de santé (...). Il nécessite l'action coordonnée des acteurs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social ».

Exemples de projets soutenus en 2021

Développement d'une équipe mobile interdépartementale

Ce projet vise la mise en place d'une équipe mobile unique car interdépartementale et interrégionale (3 départements et 2 régions). Ce développement s'articulera autour de 3 axes : l'accueil, l'évaluation et la prise en charge et/ou l'orientation des bénéficiaires ; la coordination des acteurs et la mobilisation des ressources pluridisciplinaires et pluri institutionnelles de ces 3 territoires ; la sensibilisation et la prévention en direction des adolescents afin d'œuvrer à l'autonomisation des jeunes sur le repérage des situations de mal être et de souffrance personnelle et/ou de leurs pairs.

Développement du dispositif Family Class

Le dispositif *Family class* consiste à accueillir plusieurs enfants dits « hautement perturbateurs » ainsi que leurs parents au sein d'une classe, animée par des enseignants et des thérapeutes familiaux, pour une matinée par semaine. Le projet soutenu cette année par le Comité santé des jeunes vise à développer ce dispositif en assurant la formation de nombreux

professionnels du CHIC aux méthodes de thérapies multifamiliales.

Dispositif d'accompagnement sur mesure par et vers le numérique à destination des jeunes en souffrance psychique

Le Nom Lieu souhaite développer un dispositif d'accompagnement sur mesure auprès de jeunes accompagnés depuis 2017 afin de les soutenir dans leur désir de formation et de remobilisation au sein de la Cité. Il s'agira essentiellement d'utiliser de l'outil numérique comme d'un outil de médiation, fédérateur et thérapeutique pour les jeunes suivis par l'association. Le projet proposera donc des formations adaptées à chacun dans des domaines professionnels du numérique (création 3D, programmation...), la réalisation de projets créatifs et collaboratifs, l'animation d'une plateforme numérique d'échanges et de travail collaboratif entre bénéficiaires, la sensibilisation et formation des équipes éducatives et de soins aux usages et aux bonnes pratiques numériques. L'objectif de ce projet est également de valoriser les savoir-faire déjà détenus par certains

jeunes et de les mettre à disposition du secteur professionnel en partenariat avec le territoire sous forme de stages.

Hors les murs – Plateforme digitale pour la communauté d'esprits singuliers

La Maison perchée, association de personnes concernées visant le soutien aux jeunes adultes souffrant de maladies psychiques, souhaite professionnaliser sa démarche en créant une plateforme numérique de gestion de ses adhérents et bénéficiaires. L'association a mis sur pied un dispositif d'accompagnement de jeunes adultes (20/30 ans majoritairement), pour la plupart nouvellement diagnostiqués, composé d'entretiens individuels, de groupes de paroles, d'ateliers thérapeutiques et d'espaces d'expression. La majorité des actions a été développée à distance en raison de la crise sanitaire et, bien que l'association recherche un lien pour accueillir ses actions et créer un Groupe d'entraide Mutuelle (GEM), elle souhaite également maintenir la dynamique à distance et investir dans les outils numériques nécessaires à la gestion de ses activités.

- la création ou consolidation de réseaux de soins dédiés aux TCA ou aux conduites suicidaires...;
 - **la création ou la consolidation d'équipes mobiles :**
 - équipes mobiles mixtes, co-pilotées par des professionnels de l'éducation ou du social et une équipe de soin pour aller vers les jeunes les plus en difficulté,
 - équipes mobiles portées par des professionnels hospitaliers pour étendre et favoriser l'accès rapide aux soins;
 - **l'accompagnement et le suivi du parcours de soins :**
 - accompagnement thérapeutique de jeunes inscrits dans un parcours de soin,
 - dispositifs permettant de faciliter le parcours de soins et le suivi post-hospitalier des jeunes;
 - **le renforcement des capacités d'agir des adolescents et des jeunes dans le champ de la santé, de la prévention et du soin :**
 - intégration des jeunes dans la construction des projets, développement des compétences psycho-sociales, mises en places d'actions menées par des pairs;
 - **le renforcement du rôle de l'entourage :**
 - consultations familiales, développement de compétences psycho-sociales;
 - **le soutien à la transition numérique :**
 - développement de solutions permettant de faciliter le repérage, l'accès aux soins mais aussi le suivi clinique des patients.
 - les structures de soins publiques, ou les établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC), pour intervenir hors leurs murs ou à distance;
 - les centres de soins en addictologie, les consultations jeunes consommateurs;
 - les structures accueillant des jeunes en difficulté (missions locales, centres éducatifs fermés, maisons d'enfant à caractère social, maisons des adolescents, centres sociaux, PAEJ, établissements scolaires, etc.), à la condition impérative que ce soit en partenariat avec des structures de soins, pour développer des passerelles vers les soins ou des dispositifs de maintien dans les soins;
 - les associations d'aide aux usagers et aux familles.
- Les porteurs de projets doivent impérativement justifier d'un minimum de 2 ans d'expérience** auprès du public concerné et d'une implantation du projet sur le territoire national : métropole et DROM-COM.
- Les structures bénéficiant d'un financement de la Fondation de France couvrant la période 2022 ne pourront déposer de demande sur cet appel à projets.

Les modalités de soutien

Durée : de 1 à 3 ans selon les besoins.

Budget : quoique prioritairement affectée à la mise en œuvre des actions visant directement les bénéficiaires ciblés, la subvention attribuée pourra néanmoins financer les frais de fonctionnement liés au démarrage de l'action.

Pour les créations d'équipes mobiles, le budget proposé doit être pluriannuel et cofinancé, afin de garantir l'inscription de l'action dans la durée.

Qui peut répondre ?

Ces projets pourront être portés par :

- les services hospitaliers publics ou privés à but non lucratif qui accueillent des jeunes ;

Un plafond de 150 000 € est fixé aux demandes de financement. Toute demande excédant ce montant ne sera pas éligible et ne sera pas instruite.

Le soutien attribué par la Fondation de France ne peut dépasser 80 % de la totalité du budget du projet.

Les critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- la **capacité d'identification et la connaissance des bénéficiaires** ciblés et de leurs besoins ;
- la **dimension co-construite du projet** avec ses futurs bénéficiaires ;
- le contexte local, faisant clairement état des besoins identifiés mais aussi des ressources existantes pour les jeunes ;
- la qualité et le degré de formalisation des **partenariats** proposés avec les structures de soins, notamment pour les projets visant à favoriser l'accès des jeunes aux soins ;
- la faisabilité du projet (file active, capacité d'accueil, temps nécessaire aux ressources humaines pour développer l'action) ;
- la qualité de mise en œuvre d'une évaluation des effets des actions sur les jeunes ;
- les cofinancements et gages de pérennité du projet ;
- la dimension éco-responsable du projet (location plutôt qu'achat de véhicule – hybride de préférence...).

En cas de projets de qualité égale, les projets ciblant des publics en situation de vulnérabilité socio-économique seront privilégiés.

Ne seront pas retenues les demandes concernant :

- les charges récurrentes ou activités habituelles des structures ;
- l'organisation de manifestations ou autres actions ponctuelles ;
- les actions de prévention, sensibilisation ou information généralistes ;
- les projets visant les jeunes en général, et pas spécifiquement les jeunes en souffrance psychique ;
- les projets d'accès aux soins n'étant pas mis en œuvre en partenariat avec une structure de soins ;
- les projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les interlocuteurs directs et habituels des familles ou des jeunes (par exemple, un projet de formation doit être porté par la structure formée et non par le prestataire) ;
- les initiatives déjà réalisées ;
- le financement du remplacement des personnes en formation, ou des salaires des personnels pendant la formation ;
- les projets de formation sans dynamique d'équipe (formations isolées).

Comment répondre ?

Attention, les candidatures se font uniquement **en ligne** au plus tard **le 26 janvier 2022** avant 17 h.

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature à l'appel à projets Santé des Jeunes sur le site de la Fondation de France fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un Financement => Santé des Jeunes*).

Nous vous recommandons vivement de créer votre profil très rapidement et d'anticiper au maximum l'enregistrement des renseignements administratifs liés à votre structure.

Il vous sera alors possible d'accéder à tout moment au contenu de votre dossier de demande de subvention et de ne le transmettre qu'une fois sa rédaction achevée.

Pour toute information sur les critères et le processus de sélection, vous pouvez contacter :

Tél. : 01 85 53 13 66
E-mail : projets@fdf.org

L'annonce des projets subventionnés se fera au cours de l'été 2022 et sera exclusivement communiquée par courrier.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs. **Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.**



40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
[T](#) [I](#) [C](#) [F](#)
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année plus de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.